

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
Pièces jointes au dossier

Numéro de dossier : 1021203033

Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Objet	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie) (CO 92-03386) de manière à modifier la catégorie de densité de 3 pour la catégorie de densité de 6 en bordure du boulevard René-Lévesque, côté sud, entre les rues Amherst et Saint-Timothée.

**Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie) adopté le __ par le conseil municipal de la ville de Montréal
et entré en vigueur le __ 2003**

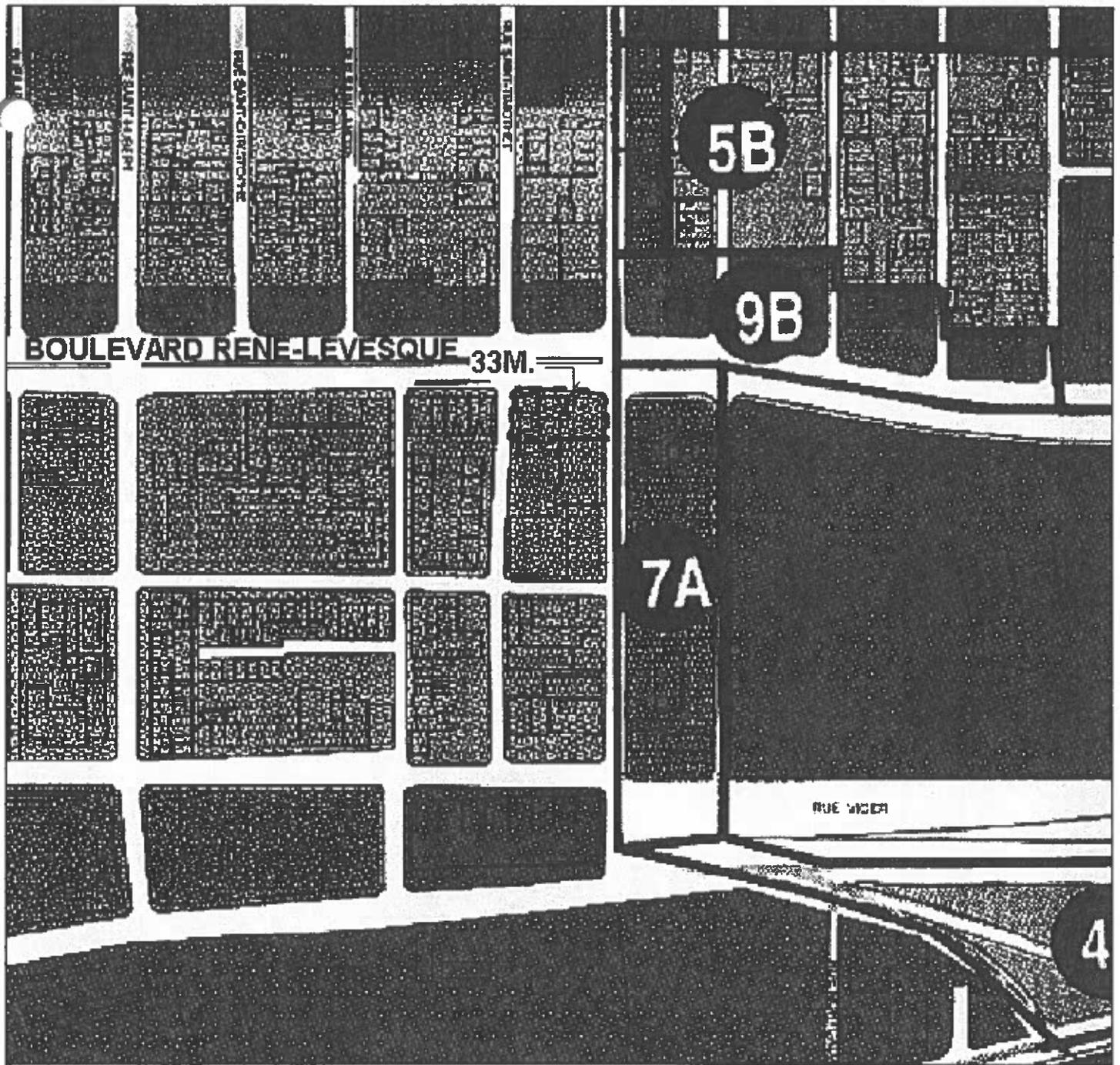
Le plan intitulé «Les limites de densité» du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386) est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire de densité de catégorie 3 située en bordure sud du boulevard René-Lévesque, entre les rues Amherst et Saint-Thimothée, par une aire de densité de catégorie 6, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.



1021 203 033a.jpg

Responsable du dossier
Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement
Téi. : 872-9392

Numéro de dossier :1021203033



PLAN D'URBANISME - Limites de densité



Modification proposée : Densité maximale de 6

1021 203 033

Ville de Montréal

Arrondissement de Ville - Marie

Date: 20021202

Annexe: _____

